



MAIRIE
De
SAINT MARS SUR COLMONT
53300
TEL fax 02 43 00 16 26

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
De la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2019

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 :

Service Assainissement :

en section de fonctionnement :		en section d'investissement	
recettes	31.721,91 €	recettes	28.848,33 €
dépenses	7.364,46 €	dépenses	0.00 €
Excédent global de 53.205,78 €.			

Service Commune:

en section de fonctionnement :		en section d'investissement	
recettes	458.789,48 €	recettes	91.676,98 €
dépenses	345.169,87 €	dépenses	36.677,14 €
Excédent global de clôture de 168.619,45 €.			

Vote des taux d'imposition 2019

Après étude de l'état de notifications des taux d'imposition des quatre taxes directes locales et des différentes possibilités de modifications, le Conseil Municipal, après vote, fixe à l'unanimité les taux pour 2019 comme suit:

- taxe d'habitation :	17.62%
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	25.70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	39.76%

Budget primitif 2019 : commune – assainissement - lotissement -

Le Conseil Municipal, approuve à la majorité des voix, le budget 2019 comme suit :

budget communal :

Section de fonctionnement : recettes= dépenses	476.281,61 €
Section d'investissement : recettes = dépenses	257.657,24 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement	recettes= dépenses	32.357,45 €
Section d'investissement :	recettes = dépenses	30.753,48 €

Pour extrait conforme.
En Mairie le 21 mars 2019
Le Maire,

Odile AVENEAU

